

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
12584

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention d'investissement pour le centre hospitalier d'Aubagne dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dès le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Département s'est rapproché des établissements hospitaliers publics prenant en charge les malades sur le territoire des Bouches-du-Rhône afin de proposer son soutien.

Actuellement, le centre hospitalier d'Aubagne (CHA) adresse toutes ses demandes de tests Covid à l'institut hospitalo-universitaire Méditerranée. Les demandes sont limitées au diagnostic des patients symptomatiques relevant d'une hospitalisation, au dépistage préopératoire des actes chirurgicaux réalisés dans l'établissement, au personnel hospitalier contact à risque d'un cas positif ou rentrant de congés pour travailler dans l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du CHA.

Malgré cette stratégie de priorisation de dépistage, les délais de rendu dépassent 72h pour une partie importante des prélèvements. Cela entraîne la mise en place de précautions renforcées d'hygiène jusqu'à l'obtention des résultats, la consommation inutile d'équipements de protection du personnel et un retard à la prise en charge des patients. Le flux d'hospitalisation s'en trouve désorganisé et conduit en parallèle à la déprogrammation d'actes chirurgicaux. Ce rendu tardif des résultats est à l'origine d'une charge de travail supplémentaire et inutile pour des équipes soignantes et médicales, déjà fortement mises à contribution, et qui devront encore faire face pendant des mois.

Ainsi le CHA souhaiterait acquérir un automate de réaction de polymérisation en chaîne (PCR) pour son laboratoire.

Cet automate, indispensable en cette période de crise, l'est aussi pour tout laboratoire d'analyse hospitalier et notamment pour :

- > le dépistage des infections sexuellement transmissibles soit 900 analyses par an actuellement sous-traitées en laboratoire privé ;
- > les prises en charges de syndromes méningés (150 analyses urgentes par an) sous-traitées aussi et se confrontant souvent à des problèmes de transports, de délai et de récupération des résultats pour une pathologie très urgente ;
- > les diagnostics de grippe ou de coqueluche (notamment pour les nourrissons en détresse respiratoire), soit 350 par an.

Cet automate pourrait permettre aussi au CHA de participer à des projets d'étude comme celui prévu sur la recherche du streptocoque B au moment du travail lors de l'accouchement (1200 patientes par an).

Cet équipement PCR sera donc utilisé tous les jours pendant et après la crise Covid, et notamment pour les urgences reçues 24h/24.

Le coût total de l'implantation de cet automate au sein du laboratoire d'analyse du CHA est d'environ 84 800 € TTC, il est proposé une subvention de 67 800 €, soit 80 % de la dépense subventionnable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL